



NOTE DE SERVICE N° 11 - ~~11~~ / MEF/DGD/DU 19 JAN 2011

Objet : Consultation relative à la couverture médicale
des agents de l'Administration des Douanes

Le contrat d'assurance santé et vie, auquel la Direction Générale des Douanes a souscrit au profit des Agents, avec la Société d'Assurance Mutuelle (SIDAM), arrive à expiration.

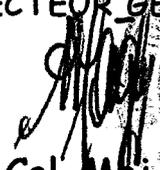
En attendant la mise en place de la Mutuelle des Agents de Douanes, il est demandé à chaque Agent de se prononcer sur les propositions suivantes :

- 1/ Laisser la liberté à chaque Agent de souscrire à la Compagnie d'Assurance de son choix ;
- 2/ Reconduire l'Assurance groupe (avec l'Administration des Douanes).

Le tableau ci-joint, soumis à la consultation des Agents, devra être rempli sous la supervision des Chefs hiérarchiques et retourné à la Direction des Ressources Humaines (Bureau des Affaires Sociales) au plus tard le 24 janvier 2011.

J'attache du prix à ce que chaque agent placé sous votre autorité, se détermine dans cette consultation.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES


Le Directeur
Général
Col-Maj. A. MANGLY